

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 novembre 2025 à 19 heures 15

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le douze novembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Quorum : 5 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Caroline MAHIEUX,

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Gladys BELAIR, Marion BRUNET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Jacques de BRUCE

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX

Séance ouverte à 19h15

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025
Point sur le projet agri voltaïque
Spectacle de Noël
Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) POINT SUR LE PROJET AGRICOLTAÏQUE

Pour rappel,

- Messieurs TRAËN et COPPIN, agriculteurs exploitant des pâtures sur la commune, envisagent d'y faire installer des panneaux agrivoltaïques par la société INTHY.

- Le 24 septembre dernier, a eu lieu une réunion publique d'information au sujet d'une étude de développement d'un projet agrivoltaire sur le territoire de la commune de Cernoy.
À la suite de cette réunion, le conseil municipal a décidé de demander leur avis aux habitants. Un questionnaire a été distribué dans les boîtes aux lettres et était également accessible sur le site communal : cernoy.fr
- Madame le Maire informe que seulement 33 personnes y ont répondu
Les résultats se déclinent de la manière suivante :
 - 6 favorables et 5 défavorables sur Cernoy
 - 1 favorable et 21 défavorables à Trois-Étôts

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'émettre un avis défavorable sur le projet.

Pour : Lucien MORVILLE

Contre : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Caroline MAHIEUX, Valérie ZOLDAN

Abstention : Néant

3) SPECTACLE DE NOËL

Madame le Maire informe

- Le conseil municipal, qu'à l'approche de Noël, la compagnie « Duo Fox » animée par des administrés de Cernoy présentera un numéro musical le dimanche 21 décembre à 15h30 à la chapelle de Trois-Étôts. Cette prestation est tarifée au montant de 300 €,
- Que le Père Noël sera présent durant le spectacle,
- Qu'un goûter préparé par les habitants (dont les membres du conseil municipal) sera offert aux enfants,
- Que les diplômés de la promotion 2025 pourront venir retirer leur récompense (Les diplômes doivent être déposés en mairie le 10 décembre au plus tard).

Madame Mahieux informe que les compagnies théâtrales peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une subvention de 50 %.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe

- Le conseil que le parc de Trois-Étôts est en cours de nettoyage,
- Que des membres de « Célébration Days Records » participent à un chantier de déboisement,
- Que le bois coupé dans les parcelles contiguës au Parc restera sur place.
- Qu'elle va demander un devis pour changer le grillage.

M. Morville s'interroge

- Sur le financement de ce chantier et demande si le grillage peut être subventionné. La réponse est négative car il s'agit de frais liés au fonctionnement ;
- Sur la priorisation à faire, il rappelle par ailleurs que des demandes sont faites au sujet de l'entretien de la voirie. Réponse est donnée que l'un n'empêche pas l'autre.

Madame le Maire informe

- Le conseil qu'elle a vu les personnes du SMOA afin de faire couper la peupleraie ; que la période serait favorable car le peuplier voit son prix augmenter.

Monsieur de Bruce indique

- Qu'il a profité de l'expertise d'un forestier venu estimer un bois de peupliers (propriétaire privé sur la commune) pour faire évaluer les peupliers communaux situés face au parc.
- Madame le Maire répond que le SMOA compétent pour la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Il effectuera donc une étude sur ce site.

Monsieur Morville rappelle

- Les demandes des habitants relatives aux nids de poule situés chemin de Pont, rue du Clos des vignes et de la cour Belleval.
- Madame le maire répond que le devis a été demandé à l'entreprise Labbe.

Madame Mahieux questionne :

- Sur les travaux de l'arrêt de bus de Trois-Étôts.
Madame le Maire lui répond que le devis a également été demandé.
- S'il y a eu des nouvelles du SEZEO concernant la hausse de consommation électrique sur les différents points d'injection de la commune.
Madame le Maire lui répond que non et qu'elle va relancer.
- Si cette année, la commune a reçu le calendrier de passage relatif à la campagne de betteraves. Madame le maire répond que la commune n'a pas reçu d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 20h10

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance, Jacques de BRUCE



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025 a comporté 1 délibération comme suit :

1	Projet agri voltaïque	13-2025
---	-----------------------	---------

